

LE P'TIT CLUB Muret, 10 rue de Marclan 31600 Muret
ANNEE 2025-2026

ABONNEMENT : GYM EVEIL / MULTISPORT / INITIATION GYMNIQUE.			
Créneaux	Certificat médical	Attestation de responsabilité civile	Abonnement
	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ ANNUEL : 280 € ☐ TRIMESTRE (10 séances) : 140 €

Nom de l'enfant :	Prénom :
Né(e) le :	
Nom(s) et prénoms des parents :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Tel 1 :	Tel 2 :
Adresse e-mail :	

Coordonnées des personnes autorisées à récupérer l'enfant après l'activité : Noms,
prénoms et n° de téléphone :

-
-

Contre-indications, remarques particulières, allergies...

Mode de règlement	
-------------------	--

CONDITIONS GENERALES DE L'INSCRIPTION.

Nom :

Prénom :

Conditions du contrat :

Le nombre de participants à chaque cours étant limité, il est obligatoire de s'inscrire au préalable auprès du responsable de la structure. Le planning sera affiché dans les locaux et sur le site Internet. L'absence à une séance ne donne pas droit à un remboursement mais donnera droit à un cours de « rattrapage » sur la durée de l'abonnement souscrit (dans la limite des places disponibles).

Pour les enfants de moins de 3 ans 1/2, la présence d'un ou des parents est obligatoire durant le déroulement de la séance. L'activité se déroulera sous leur responsabilité. Pour les enfants de plus de 3 ans 1/2, la présence des parents n'est pas obligatoire. Néanmoins, le ou les parents doivent pouvoir être joignable(s) par téléphone afin d'être prévenu(s) dans les meilleurs délais de tout incident éventuel.

Les tuteurs légaux, parents, autorisent le personnel de l'établissement Le P'tit club, titulaire du brevet « Premier secours civique » à prodiguer les premiers gestes de secours en cas d'accident, en attendant l'arrivée des secours.

Les tuteurs légaux, parents, s'engagent à informer immédiatement l'éducateur de tout problèmes physiques ou psychologiques rencontrés par l'enfant, lorsque ceux-ci sont susceptibles d'avoir une incidence sur sa santé (allergies, diabète...), sur celle des tiers (maladie contagieuse, violence...) ou sur le fonctionnement normal du club (nécessité d'un personnel spécialisé, d'un matériel adapté, etc..).

L'éducateur n'est pas habilité à administrer de médicaments. Il ne peut qu'aider à la prise de médicaments, c'est à dire mettre en œuvre les conditions de prise nécessaires. Seuls les parents et le médecin de l'enfant peuvent déterminer, sur prescription médicale, si l'enfant est capable de prendre seul ses médicaments

Les tuteurs légaux, parents, sont responsables du comportement et de l'éducation de leur enfant, ils s'engagent à respecter le règlement intérieur du club.

Les tuteurs légaux, parents, ont connaissance du règlement intérieur de l'établissement (affiché dans les locaux) et s'y conforme en totalité. La direction se réserve le droit d'interdire l'accès au club sans reverser d'indemnités, dans le cas où le comportement des tuteurs légaux, parents ou celui de leur(s) enfant(s) serait préjudiciable au maintien d'un bon esprit dans la salle, soit envers les autres clients, soit envers le matériel.

Les tuteurs légaux, parents, autorisent l'éducateur à prendre des photos de leur(s) enfant(s) pour partager les activités de la semaine sur la page Facebook du P'tit Club et le site internet du P'tit Club.

☐ J'ai lu et j'accepte les conditions générales de l'inscription.

Le/...../..... à

Signature :